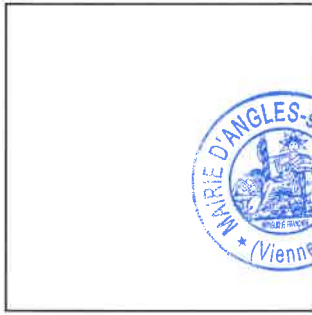




DEPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE D'ANGLES-SUR-L'ANGLIN

ARRETE N° 2026C/34

***Portant permission d'occupation temporaire du domaine public
Sur la place Aimé Octobre de Angles sur l'Anglin.***

Le Maire de la Commune d'ANGLES-SUR-L'ANGLIN,
Donne autorisation d'organiser sur le domaine public communal
Vu le code de la voirie routière,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements
et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07
janvier 1983,
Vu l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation.

Le 13 juillet 2026 autorise la commune d'Angles sur l'Anglin l'occupation du domaine communal public pour organiser un bal populaire sur la place Aimé Octobre de 20h à 2h00 du matin,

ARTICLE 2 -

L'animation organisée par la commune autorise également le bar restaurant Le Cardinal place Aimé Octobre 86260 Angles sur l'Anglin à ouvrir jusqu'à 2h00 du matin.

Fait à Angles-sur-l'Anglin, le 13 juillet 2026

Le Maire,
Eric Peiffer

Certifié exécutoire.

Notifié le 13 juillet 2026

